



COMMISSION ETHIQUE PV

N° 2 du 24 MARS 2026 AVIS ET

RECOMMANDATIONS

Dossier CLUB DES MAHORAIS

PREAMBULE

La Commission ETHIQUE du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL est de création récente. Le dossier Club des Mahorais est le second dossier soumis à la Commission. Cette création est le fruit d'un travail de réflexion d'un groupe constitué des différentes familles du football. Les lignes qui suivent sont la synthèse de ce travail.

Il convient de préciser en préambule que toute forme de discrimination, notamment à caractère raciste, est strictement contraire aux valeurs portées par la Fédération Française de Football, la Ligue et le District, et qu'elle doit être combattue sans ambiguïté.

La Commission souligne la nécessité, dans l'intérêt de toutes les parties, de distinguer avec rigueur :

- les propos ou actes discriminatoires objectivement établis, qui appellent un signalement précis et un traitement approprié par les commissions compétentes ;
- les situations relevant de tensions sportives, de provocations ou de comportements antisportifs, qui doivent être analysées dans un cadre disciplinaire ou éducatif distinct.

La Commission ETHIQUE observe que la diversité des origines et des nationalités des joueurs ne saurait, en elle-même, constituer un facteur explicatif des conflits rencontrés. De nombreux clubs du District évoluent dans un contexte multiculturel comparable sans difficultés particulières, grâce notamment à un encadrement structurant, un discours responsable et une exemplarité constante de leurs dirigeants, éducateurs et encadrants.

Au regard de ces éléments, la Commission éthique du District formule les avis et recommandations suivants :

Exemplarité et responsabilité des dirigeants

La Commission recommande aux comités directeurs des clubs concernés d'adopter une posture responsable et apaisée, tant dans leur communication institutionnelle que dans leur comportement en bord de terrain et dans l'environnement des rencontres, afin de ne pas entretenir un climat de confrontation ou de victimisation.

Protection et signalement des situations avérées

→ Toute situation de discrimination réelle doit faire l'objet d'un signalement circonstancié (rapports d'arbitres, délégués, témoignages), afin de garantir la protection des personnes concernées et de permettre un traitement équitable par les instances du District.

→ Tout arbitre est à même de prendre cette initiative lors d'une rencontre émaillée de tels incidents.

Prévention et sensibilisation internes

La Commission recommande la mise en œuvre, au sein des clubs concernés, d'actions de sensibilisation à destination des dirigeants, éducateurs et joueurs, portant notamment sur :

- le respect de l'adversaire et de l'arbitrage ;
- la gestion des émotions et des tensions en compétition
- la distinction entre discrimination, conflit sportif et comportement antisportif

Désignation d'un Référent Ethique

Il est recommandé que chaque club désigne un référent éthique ou un interlocuteur identifié,

chargé de la prévention des comportements contraires aux valeurs du Football et du lien avec les instances du District.

Coopération avec les Commissions du District

La Commission insiste sur l'importance d'une coopération loyale et constructive avec les Commissions du District, fondée sur des faits établis, une communication mesurée et le respect des procédures fédérales.

Rôle de l'Arbitre et de l'Educateur d'équipes

L'Arbitre et l'Educateur d'équipe jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des situations de tension ou de discrimination.

L'arbitre est garant du respect des règles et des valeurs sportives ; à ce titre, il est habilité à intervenir immédiatement face à tout comportement ou propos inapproprié, notamment par la mise en place d'un temps d'apaisement ou, si nécessaire, par l'arrêt de la rencontre.

L'éducateur d'équipe, par son positionnement éducatif et son exemplarité, veille au comportement de ses joueurs et contribue activement au maintien d'un climat respectueux, tant sur le terrain qu'en dehors. Il est tenu d'intervenir sans délai pour faire cesser tout agissement contraire à l'éthique sportive et de coopérer pleinement avec l'arbitre et les instances compétentes.

Toute situation avérée doit être signalée et faire l'objet d'un compte rendu précis et circonstancié.

La Commission ETHIQUE du District rappelle enfin que la lutte contre les discriminations ne peut être efficace que si elle s'accompagne d'une responsabilité collective de l'ensemble des acteurs du football, et d'une exemplarité constante des dirigeants et encadrants.

2-LE DOSSIER CLUB DES MAHORAIS

Contexte de la saisine de la Commission

Le Président du Club de Mahorais a contacté Jean-Marc ANSEMI, Président de la Commission d'ETHIQUE du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL afin de lui exposer la situation dans laquelle s'est trouvé le Club lors d'un match de compétition.

Cette démarche a abouti à la saisine de la Commission d'Ethique qui s'inscrit dans une volonté de soutien et d'aide de la part du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL étant précisé que la Commission ne pourra formuler qu'un avis, sans se substituer aux instances compétentes.

La Commission du 24 mars 2026.

Le Club Des Mahorais était représenté par son Président et des membres du Club.

Pour la Commission, étaient présents :

- Jean Marc ANSEMI Président,
- Béatrice LATAPIE-BOULOC,
- Mariana RODNIANSKA,
- Bernard BORG,
- Patrick SALOMON
- Audrey VALAYER
- Sarah LAGRIFFOUL

Pierre Bourdet était absent et excusé.

Exposé des problématiques rencontrées par la Club des Mahorais

Le Président explique que son club était confronté à une situation de discriminations et de propos racistes, visant des joueurs et l'arbitre de touche lors d'un match de compétition avec le Club de Firmi. Ces propos provenaient du joueur du club adversaire, mais aussi et surtout de leurs supporters.

Il souligne que le match amical précédent qui se déroulait sur le terrain du club de Firmi s'est très bien passé et le Club de Mahorais était très bien reçu.

Néanmoins, cette problématique des propos racistes revient de temps à autre sur le terrain lors de différents matchs.

Il est important de noter que l'entraîneur du club des Mahorais et les dirigeants accompagnent leurs joueurs pour qu'ils ne se victimisent pas mais qu'ils restent centrés sur les objectifs sportifs. (promus deux fois en trois ans). Le Président du club mentionne qu'aucune plainte n'a été déposée auprès des forces de l'ordre jusqu'à présent.

Le Club des Mahorais demande à ce que le DISTRICT AVEYRON FOOTBALL :

- Engage une démarche pédagogique auprès des clubs, des éducateurs, ...
- Rappelle les responsabilités de chaque club, notamment dans la gestion de son public,
- Condamne clairement les propos racistes,
- Condamne fermement ces comportements.

Avis et recommandation.

La Commission est pleinement consciente de la difficulté de sa mission, qui ne peut se limiter au simple constat des faits.

Il lui appartient également d'identifier et de promouvoir les mesures susceptibles d'apporter des réponses concrètes aux difficultés observées.

En premier lieu, cette situation rappelle l'importance du rôle collectif du **DISTRICT AVEYRON FOOTBALL** dans la préservation et la transmission des valeurs fondamentales du football : le respect, la maîtrise de soi et le sens des responsabilités.

Les faits doivent être pris au sérieux et appellent à une réponse adaptée, à la fois ferme sur les principes et constructive dans solutions proposées. La création d'une **Commission Éthique**, notamment chargée d'examiner et de traiter les situations d'incivilités, illustre la volonté du District d'agir avec détermination face à ces comportements.

En second lieu, il convient de rappeler que certains de ces agissements sont susceptibles de relever du champ pénal. Leur prévention et leur traitement ne peuvent reposer sur les seules instances disciplinaires : ils exigent l'implication et le civisme de l'ensemble des acteurs du football – joueurs, arbitres, éducateurs, dirigeants et spectateurs.

Il est essentiel d'affirmer, et de réaffirmer sans relâche, que toutes les formes d'incivilités, qu'il s'agisse notamment du racisme, du sexisme, de l'homophobie ou de toute autre forme de discrimination ou de violence verbale ou comportementale, n'ont pas leur place dans le sport, et plus encore dans le football.

Dans ce sens, il apparaît nécessaire d'inscrire dans nos recommandations un axe clair:

Un travail structuré avec les supporters doit être mis en place par les clubs concernés.

Ce travail pourrait se traduire concrètement par :

- Affichage de message de respect et lutte contre les discriminations et ou d'une lecture avant le match d'un message ferme en précisant des sanctions en cas de dérive;
- la désignation de référent identifiés en tribune;
- un dialogue régulier entre clubs et supporters;
- un rappel clair de règles et des responsabilités de chacun.

Les clubs ont un rôle central à jouer dans l'encadrement de leur environnement et cet engagement est indispensable pour prévenir la répétition de tels incidents.

Notre objectif est d'agir sur les causes des comportements plutôt que seulement sur leurs conséquences. Ainsi formulées, les propositions de la Commission ont pour but de garantir que chaque rencontre se déroule dans le cadre serein et respectueux.

La Présidente de la Commission,



M. RODNIANSKA

M. RODNIANSKA